



SIVOM
LA
SOUFFEL

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

SIVOM "La Souffel"

2a rue de l'École - 67370 GRIESHEIM-SUR-SOUFFEL

☎ 03 88 56 17 96 –contact@sivomlasouffel.com

Séance du comité directeur

du 12 avril 2021 à 20 heures

dans la salle du Bar au Centre Culturel à Griesheim-sur-Souffel

(en raison du Covid-19)

Titulaires présents :

DINGSHEIM	GRIESHEIM-SUR-SOUFFEL	PFULGRIESHEIM
M. ARENAS Joseph	M. GINTER Nicolas	M. AFFOLTER Claude
M. BILLER Christian	M. HABER Alain	Mme BAUER Liliane
M. FRITSCH Marcel	Mme JACOB Chantal	M. DURINGER Gérard
Mme JOHNER Laetitia	M. OSTER Pierre	M. JACOB André
	M. WUNENBURGER René	M. MEYER Bertrand

Excusée : Catherine KRETZ, remplacée par Gaston BURGER

Assistaient : Danielle CANAC (suppléante et conseillère municipale de Griesheim)
Clarisse LANGER (suppléante et conseillère municipale de Griesheim)
Dominique FRITSCH (suppléant et conseiller municipal de Dingsheim)

Assistaient à la séance, Mme Astrid GASS, Secrétaire du SIVOM

L'ordre du jour qui s'établit comme suit :

- 1) **Adoption du PV de la séance du 13 février 2021**
- 2) **Points budgétaires**
 - A. Affectation du résultat 2020
 - B. Vote du budget primitif 2021
 - C. Information sur la règle de calcul pour déterminer la participation des communes
- 3) **Heures de l'équipe VEV au 5 mars 2021**
- 4) **Divers**
 - A. Point sur l'équipe NEB et sur les ATSEM
 - B. Point sur les saisonniers
 - C. Point sur les demandes de subvention par les associations
 - D. Point sur la commission Ressources Humaines
 - E. Divers

1. Adoption du PV de la séance du 22 février 2021

Le procès-verbal de la séance du comité directeur en date du 22 février 2021, est transmis à l'ensemble des membres avec la présente invitation au comité directeur du 12 avril.

Un débat intervient en séance au sujet des dates et modalités de versement des indemnités des astreintes et des heures supplémentaires des agents de l'équipe voirie et espaces verts.

A l'issue du débat et aucune remarque complémentaire n'étant formulée le procès-verbal est

Adopté à la majorité
1 voix contre
2 abstentions

2. Points budgétaires

A. Affectation du résultat 2020

Il appartient au comité directeur d'affecter le résultat de l'exercice 2020 conformément aux dispositions réglementaires prévues pour l'application de la norme comptable M14.

Résultat excédentaire de la section de fonctionnement : + 344 319,25 €

Déficit de la section d'investissement après prise en compte des restes à réaliser : - 170 047,64 €

Ainsi, il est proposé d'inscrire au budget primitif 2021 l'affectation du résultat, comme suit :

- Affectation obligatoire en recettes d'investissement (1068) : 170 047,64 €

- Conservation de l'autre partie de l'excédent de fonctionnement en section de fonctionnement (002) : 174 271,61 €

Adopté à l'unanimité

B. Vote du budget primitif 2021

Le budget primitif 2021 a été élaboré en tenant compte des orientations budgétaires qui ont été validées par le comité directeur en date du 22 février dernier.

Le vote du budget se fera par chapitre.

En pièces jointes se trouvent :

- A. L'affectation du résultat
- B. Le tableau synthétique des dépenses d'investissement inscrites au BP 2021
- C. Le tableau synthétique des subventions inscrites au BP 2021
- D. Le tableau synthétique des emprunts inscrits au BP 2021
- E. Réflexion sur une règle de calcul pour déterminer la participation des communes IIA1 à IIIB2 - Le budget primitif synthétique

Il est précisé que les dépenses de personnel ont été moins conséquentes en 2020 car il y a eu beaucoup d'absences pour maladie. Raison pour laquelle, une moyenne des quatre dernières années a été faite pour estimer les besoins sur ce chapitre (012).

Le budget primitif proposé pour 2021 est équilibré et devrait dégager un petit excédent de fonctionnement en fin d'année. Il s'agit du budget le plus modeste qui ait été proposé au cours de ces dernières années. Il sera difficile de faire face à des imprévus. Si tel devait être le cas, les communes seraient sollicitées pour verser le complément nécessaire.

Adopté à l'unanimité

C. Information sur la règle de calcul pour déterminer la participation des communes

Par souci de simplification, il est exposé au comité directeur la réflexion utilisée pour déterminer la participation financière des communes (voir Annexe E).

Cette procédure servira ainsi de feuille de route pour chaque préparation budgétaire. Et permettra également aux communes d'avoir une vision plus précise dès le débat d'orientations budgétaires.

Il s'agit d'abord de calculer le poids que représente chaque vocation dans le budget du SIVOM.

Ensuite, le poids des vocations à 3 est calculé.

Puis, à partir du poids des vocations à 2 et des vocations à 3, sont appliquées les clés fiscales de l'année N-1.

La 4^{ème} et dernière étape consiste à faire les différentes régularisations : heures VEV, facturation de certains agents, etc.

Concernant les subventions aux associations qui se trouvent dans le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante », les demandes s'élèvent à 35 000 €. Ce qui représente une augmentation par rapport aux années précédentes.

Les 35 000 € ont été inscrits au budget, ce qui ne vaut cependant pas acceptation des montants demandés par chaque association

Par rapport à ces demandes de subvention, deux principes sont à retenir :

- Les sommes demandées ont été inscrites au budget (chapitre 65)
- Avant de voter l'attribution des subventions, une étude sera menée par la commission Finances pour voir quels pourraient être les critères pour arbitrer les demandes de subvention faites par les associations.

Il s'agit non seulement de trouver des critères mais aussi de veiller à ce qu'ils soient adaptés au profil de toutes nos associations (grandes, petites, etc.)

A titre de comparaison, André JACOB indique qu'à Pfulgriesheim le montant des subventions est de l'ordre de 11 000 € et inclut les coopératives scolaires. Environ 1 000 € sont versés au Basket et la subvention pour le Tennis est de l'ordre de 500 €).

Nicolas GINTER souhaite rebondir sur le cas particulier des pompiers. Il lui semblait qu'il était prévu que les Maires fassent une démarche auprès du SDIS pour l'interroger sur les raisons du non-financement d'équipement spécifique, comme un défibrillateur. Monsieur GINTER demande où en est cette démarche.

René WUNENBURGER explique qu'il s'en est chargé mais qu'aucune réponse n'y a été apportée.

Monsieur GINTER s'étonne que rien ne soit prévu pour les pompiers. Parallèlement, Monsieur GINTER souligne sa surprise quant au faible montant demandé par l'ASCSL alors que l'association s'est opposé à demander une subvention pour la section Nellkopf.

Joseph ARENAS explique que les pompiers ont une activité qui n'entre pas dans les compétences du SIVOM. Toutefois, rien n'interdit aux communes de verser une subvention ce qui est le cas à ce jour pour Dingsheim et Pfulgriesheim. Il est en outre rappelé que l'année dernière le SIVOM a acheté un défibrillateur pour un montant de 1 746 € TTC. Cet appareil s'ajoute aux appareils mis à disposition dans les 3 communes.

Il est également rappelé que ce mécanisme est également lié au fait que le SIVOM ne peut exercer la compétence liée à la sécurité. Cette compétence est exercée par (la communauté de Communes qui l'a elle-même déléguée au Service Départemental d'Incendie et de Secours).

Concernant le Nellkopf, la décision a été prise par les instances compétentes de l'ASCSL dans lesquelles le Sivom n'a pas à intervenir. Si le Nellkopf souhaite bénéficier de subventions et eu égard à la situation particulière, le plus simple est de se constituer en association pour s'élargir les possibilités d'obtenir des aides.

3. Heures de l'équipe VEV au 5 mars 2021

Nicolas GINTER demande s'il est possible d'envoyer le relevé d'heures plus tôt.

Il est indiqué que jusqu'à présent tous les documents étaient envoyés en même temps et peu avant la réunion du comité directeur. Ce, afin qu'un minimum de temps s'écoule entre la prise de connaissance des documents et la réunion. Ce qui, en principe, permet aux participants d'avoir les éléments à l'esprit lors du comité directeur.

Toutefois la remarque qui a été formulée est prise en compte.

4. Divers

A. Point sur l'équipe NEB et sur les ATSEM

L'un des agents techniques est en arrêt de travail depuis le 2 juin 2020. Son dossier a été récemment examiné par le comité médical, qui a donné un avis favorable à l'octroi d'un congé de longue maladie à compter du 2 juin 2020 jusqu'au 1^{er} septembre 2021. D'ici là le médecin traitant indiquera à nouveau la suite qu'il souhaite donner à cet arrêt de travail. Et le comité médical émettra un nouvel avis.

Avec la fermeture des écoles dans le cadre de la crise sanitaire, l'organisation du travail des agents techniques a été revue. Ainsi, à l'école maternelle un nettoyage complet a démarré. Lorsqu'il sera terminé, l'agent sera affecté en renfort auprès de l'équipe VEV sur les créneaux habituellement faits à l'école.

Concernant l'élémentaire, l'agent consacre la 1^{ère} semaine au nettoyage des vitres.

Concernant les ATSEM, l'agent qui était à mi-temps thérapeutique reprendra à temps plein dès la réouverture de l'école maternelle. Un rendez-vous a été sollicité entre l'agent et le médecin de prévention pour confirmer ou revoir la liste des restrictions qui ont été fixées lors de la reprise du travail en mi-temps thérapeutique. Pour l'instant, aucune date ne nous a encore été communiquée.

B. Point sur les saisonniers

Des saisonniers ont été recrutés pour toutes les périodes et sont répartis de la manière suivante :

- du lundi 10 mai au vendredi 4 juin : Théa LUDWIG de Pfulgiesheim
- du lundi 7 au mercredi 30 juin : Clément GISS de Gimbrett
- du jeudi 1^{er} au vendredi 30 juillet : Aurélie SCHMITZ de Dingsheim
- du lundi 2 au mardi 31 août : Mattéo MEENS de Dingsheim

C. Point sur les demandes de subvention par les associations

Il a été demandé aux représentants des 2 communes au sein de la commission finances, de mener une réflexion sur l'attribution des subventions aux associations. Il s'agit de déterminer des critères objectifs afin d'examiner les demandes et de fixer le montant qui sera versé.

Ce point a été développé précédemment.

D. Point sur la commission Ressources Humaines

En application de nos règles de déontologie régissant les conflits d'intérêts potentiels, Alain Haber quitte la séance.

• Marc HABER

Son contrat en CDD arrive à échéance le 7 mai 2021. Il est encore possible de le reconduire. A priori il n'est pas encore possible de lui faire un CDI. Nous attendons la confirmation de la part du Centre de Gestion.

Il s'agit d'attendre le recrutement de la personne qui remplacera Denis NORTH lors de son départ à la retraite (en principe le 1^{er} juillet 2022). Ainsi, selon la forme du recrutement (CDI ou titulaire), le statut de Marc HABER évoluera de la même manière afin d'homogénéiser l'équipe VEV.

Joseph ARENAS demande donc au comité directeur de l'autoriser sur le principe et selon la réponse que fournira le Centre de Gestion :

- soit de renouveler le contrat en CDD de Marc HABER
- soit de signer un contrat à durée indéterminée

en attendant le recrutement de la personne qui remplacera Denis NORTH

E. Points divers

Alain HABER réintègre la réunion.

• Situation de l'ancienne décharge

André JACOB souhaite attirer l'attention sur l'état de l'ancienne décharge sivomale. De part et d'autre de l'entrée l'aspect est négligé. Ce qui pourrait favoriser le dépôt de déchets sauvages.

Il est indiqué que l'installation d'un grillage et qu'un débroussaillage de l'entrée est prévu.

• Sensibilisation sur l'artificialisation des sols

Bertrand MEYER évoque le mail qui a été envoyé aux élus pour une réunion en visioconférence sur la sensibilisation de l'artificialisation des sols. Le mail encourage les élus à se réunir pour y participer. Les personnes intéressées doivent contacter très rapidement Bertrand afin de convenir des modalités de cette participation.

• Sondage lancé par l'Association des Maires et par la Préfecture

René WUNENBURGER évoque le mail envoyé vendredi dernier, 9 avril, par l'Association des Maires et par la Préfecture. Le délai pour y répondre était fixé à aujourd'hui, 22 avril midi. Il s'agissait de répondre par « oui » ou par « non » et la question était de savoir si les Maires sont en mesure d'organiser les élections cantonales. Le choix était binaire. Il était impossible d'argumenter la réponse.

• Les foulées roses

Gaston BURGER informe l'assemblée que Dingsheim accueillera Les Foulées Roses le samedi 17 octobre 2021 à 17 heures. Un millier de personnes est attendu. Les associations locales seront sollicitées pour apporter un appui logistique

Claude AFFOLTER indique que Pfulgriesheim est à disposition si Dingsheim a besoin de main-d'œuvre.

Les membres du comité directeur présents :

Le Président – Joseph ARENAS	1 ^{er} Vice-Président – Alain HABER	Le 2 ^{ème} Vice-Rrésident - Bertrand MEYER
Christian BILLER	Nicolas GINTER	Claude AFFOLTER
Marcel FRITSCH	Chantal JACOB	Liliane BAUER
Laetitia JOHNER	Pierre OSTER	Gérard DURINGER
Catherine KRETZ, remplacée par Gaston BURGER	René WUNENBURGER	André JACOB